

Contrat Territorial Eau Vie Jaunaç



2022-2024

Financeurs

Coordinateur





Fort du bilan du précédent Contrat Territorial 2015-2019, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay poursuit la coordination des actions en faveur de la qualité de l'eau sur le bassin versant Vie et Jaunay grâce à un nouvel outil de financement, le Contrat Territorial Eau.

Pour la première fois, un seul contrat de mise en œuvre regroupe l'ensemble des financeurs : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département de la Vendée et la Région Pays-de-la-Loire.

Je tiens à mettre en avant l'engagement des divers maîtres d'ouvrage dans le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 et souligner la qualité de ces partenariats, élément essentiel pour que toutes et tous deviennent acteurs de la reconquête de la qualité de l'eau.

Gestion quantitative, amélioration des pratiques, restauration des milieux aquatiques, sensibilisation... Nos axes de travail sont nombreux et vous découvrirez dans ce document un tour d'horizon de ce qui constitue notre plan d'actions.

Ce Contrat Territorial Eau est une chance pour notre bassin versant et une opportunité d'amélioration pour les acteurs du territoire. Il se veut multithématique et ciblé sur nos enjeux locaux.

Merci à toutes et tous pour votre engagement et vos actions !

Hervé BESSONNET

Président du Syndicat Mixte des Marais,
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
et de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay



Sommaire

Le bassin versant Vie et Jaunay	1
Le Contrat Territorial Eau, c'est quoi ?	2
Pourquoi mettre en place un CT Eau ?	2
La stratégie	3
La gouvernance	5
Le plan d'actions	7
Le dico de l'eau	23
Vos référents	24





Le bassin versant Vie et Jaunay

Le bassin de la Vie et du Jaunay se situe en Vendée. Il s'étend des sources de la Vie, du Ligneron et du Jaunay jusqu'à sa façade littorale, le tout représentant 950 km de cours d'eau et une superficie de 780 km² englobant tout ou partie de 37 communes, 4 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération.



Le territoire est marqué par une grande diversité de milieux avec le bocage à l'est, la présence de marais rétro-littoraux doux et salés sur une surface de 5 400 ha en rétro-littoral, et une frange côtière importante. Cette diversité de milieux entraîne une mixité des usages importante avec notamment, une agriculture développée (polyculture-élevage et maraîchage) et un tourisme dynamique. L'activité économique y est importante et la pression démographique est forte, notamment sur les secteurs rétro-littoraux.

Sur ce territoire, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ), assure les compétences d'entretien et de restauration des marais et des cours d'eau d'une part, et le portage et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay, d'autre part. A ce titre, il assure la coordination du Contrat Territorial Eau.



Le Contrat Territorial Eau (CT Eau), c'est quoi ?

Le Contrat Territorial Eau vise la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état écologique. Soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée, il est conclu pour une durée de 3 ans (2022-2024), reconductible une fois, et permet de mobiliser des financements et des partenariats techniques pour la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Le SMMVLJ est coordinateur de l'ensemble du programme d'actions et maître d'ouvrage. Il accompagne 18 autres maîtres d'ouvrage impliqués dans la restauration des milieux aquatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau ou encore la gestion quantitative de la ressource en eau.

Plan de financement du CT Eau Vie Jaunay : 7 731 191 euros



* Vendée Eau apporte des aides complémentaires aux actions visant la réduction des pollutions diffuses



Pourquoi mettre en place un CT Eau ?

- Assurer la cohérence d'actions en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en œuvre des actions sélectionnées pour leur efficacité sur des thématiques prioritaires ;
- Fédérer et mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs communs ;
- Faire bénéficier les maîtres d'ouvrage des aides financières de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

1



Gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau

Le territoire s'appuiera sur le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en cours d'élaboration. Il constituera une stratégie globale sur le bassin versant et complétera les actions d'économie d'eau portées par les communes.

La stratégie est coordonnée par le SMMVLJ. Elle repose sur une priorisation géographique et thématique.

Le SMMVLJ assure aussi une communication transversale et l'animation du contrat sur l'ensemble du bassin versant.

Une mise en œuvre ciblée et une gouvernance globale



4

CT Eau Vie Jaunay

2



Lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles

La stratégie vise, d'une part, à faire évoluer les pratiques des exploitations agricoles et des collectivités pour diminuer les flux de pollution (contrats d'engagement individuels, gestion intégrée des eaux pluviales...).

D'autre part, la protection des milieux aquatiques sera améliorée au travers d'aménagements (haies, mares...).

Cette stratégie passe par 3 axes majeurs que sont :

- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- la restauration de la morphologie des cours d'eau,
- la mise en oeuvre des plans de gestion des marais doux et salés.

Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides



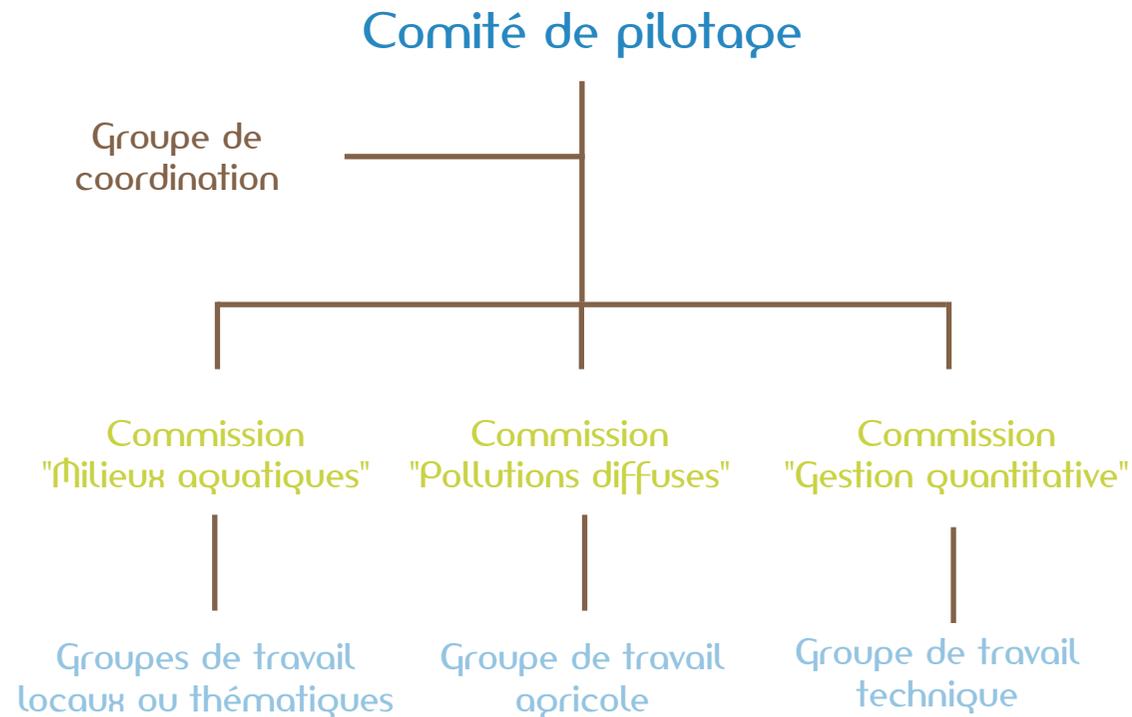
3

Le comité de pilotage définit les objectifs, suit l'état d'avancement et prend les décisions finales. Il est mis en place par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et composé de la structure coordinatrice (SMMVLJ), des représentants des maîtres d'ouvrage, des financeurs et des services de l'Etat.

Le groupe de coordination travaille sur les grands axes du CT Eau et sa compatibilité avec les attentes des financeurs. Il est composé du SMMVLJ et des financeurs.

Les commissions permettent de croiser les visions des acteurs, en lien avec la thématique, pour conduire le CT Eau au plus près des besoins du territoire. Elles sont des lieux d'échanges techniques sur la programmation et le bilan annuel. Elles sont composées des financeurs, des maîtres d'ouvrages, des partenaires et des membres de la CLE.

Les groupes de travail permettent la mise en œuvre opérationnelle des actions. Ils sont composés au besoin de la structure coordinatrice, des techniciens des structures maîtres d'ouvrage, de l'AELB, d'élus locaux, de riverains...



Un CT Eau réussi dans trois ans, c'est quoi ?



Un CT Eau transversal entre l'ensemble de ses volets thématiques



Un CT Eau regroupant une diversité d'acteurs du territoire mobilisés sur les trois années



Un CT Eau en interaction avec les autres politiques publiques (PCAET*, PAT*, MAEc*, PSE*...)



Un CT Eau avec des actions fortes et ciblées sur les enjeux et les secteurs prioritaires



Un CT Eau avec une ambition forte sur la mise en place de travaux de restauration des cours d'eau

Le plan d'actions

Volet "Ressource en eau"



250 000 € (3 %)

Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Economies d'eau

Suivi de la qualité de l'eau

Volet "Qualité de l'eau"



1 920 314 € (25 %)

Accompagner les exploitants pour une évolution de leurs pratiques et de leurs systèmes agricoles

Réduire les transferts vers les milieux aquatiques

Identifier et réduire les pollutions ponctuelles

Volet "Milieux aquatiques"



5 060 337 € (65 %)

Restaurer la continuité écologique

Restaurer la morphologie des cours d'eau

Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides

Etude de déconnexion ou suppression de plans d'eau sur cours

Volet "Animation"



500 540 € (7%)

Informier sur le CT Eau et sensibiliser sur les enjeux de l'eau

Coordonner le CT Eau

Total : 7 731 191 €

Volet "Ressource en eau"

Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau

Ce volet repose principalement sur l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Des actions d'inventaire, de caractérisation et d'étude de déconnexion ou suppression de plans d'eau sur cours d'eau seront réalisées en complément et en synergie avec le volet Milieux Aquatiques, et donc prioritairement dans les sous-bassins versants sur lesquels des travaux de restauration hydromorphologique seront menés.

Des actions ponctuelles d'économies d'eau seront également portées par des collectivités volontaires, dans la continuité des précédents contrats. Ces actions seront complétées par un réseau de mesure de la qualité de l'eau.



Enjeu : disponibilité de la ressource en eau pour les milieux et les usages



Mieux connaître, protéger et répartir la ressource en eau



Etude d'élaboration du PTGE (portage et animation dans le cadre du SAGE)



Mise en place d'investissement d'économies d'eau



Réseau de mesure de la qualité physico-chimique des cours d'eau et du marais salé (7 points sur le territoire)

Volet "Qualité de l'eau"

Améliorer la qualité de l'eau, accompagner les évolutions de pratiques et réduire les transferts vers les milieux

Fort des progrès réalisés ces dernières années sur le territoire, les actions de reconquête de la qualité des eaux sont poursuivies : limitation et amélioration des rejets liés aux activités industrielles et artisanales, réduction de l'utilisation des pesticides, l'évolution des pratiques agricoles... Toutes ces actions nous permettent collectivement d'assurer une eau de bonne qualité pour tous, notamment au vu de l'enjeu eau potable du territoire.



Enjeux : diminution des pesticides et de la matière organique dans les eaux,
réduction des transferts vers les milieux aquatiques



Accompagner les exploitants pour une évolution de leurs pratiques et de leurs systèmes agricoles



Réalisation de diagnostics individuels d'exploitation



Objectifs : 83 nouveaux diagnostics
128 diagnostics mis à jour
100 diagnostics spécifiques



Accompagnement des exploitations agricoles dans la mise en oeuvre de Contrats d'Engagement Individuels (CEI) ambitieux



Objectif : 159 CEI



Des actions collectives de démonstration pour encourager les agriculteurs à s'engager dans un CEI

Volet "Milieux aquatiques"

Assurer une bonne fonctionnalité des cours d'eau et milieux humides

Les milieux aquatiques constituent des écosystèmes fragiles dont l'équilibre dynamique a été modifié par de nombreux aménagements réalisés pour optimiser les activités humaines. Aujourd'hui, cette optimisation entraîne des pertes de fonctionnalités écologiques auxquelles l'homme doit faire face. La restauration écologique des milieux humides est une démarche qui permet de restituer un écosystème donné, et donc de permettre à ce dernier d'assurer toutes ses fonctions (épuration des eaux, atténuation des inondations, recharge des nappes, support de biodiversité, cadre de vie...).



Enjeux : restaurer la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau, restaurer les fonctionnalités des marais doux et du marais salé



Réduire les transferts vers les milieux aquatiques



Mettre en œuvre un programme de plantation de haies, d'agroforesterie et d'aménagement de zones tampons



Objectifs : 7 km de haies
30 ha en agroforesterie
90 ha de bosquets
180 mares / zones tampons



Réaliser des diagnostics micropolluants (zones urbaines)



Objectif : 2 diagnostics



Mettre en œuvre des Zones de Rejets Végétalisées en sortie de station d'épuration



Objectif : 6 Zones de Rejets Végétalisées



Agir sur les pollutions ponctuelles (matières organiques)



Identifier et résorber les principaux « points noirs »

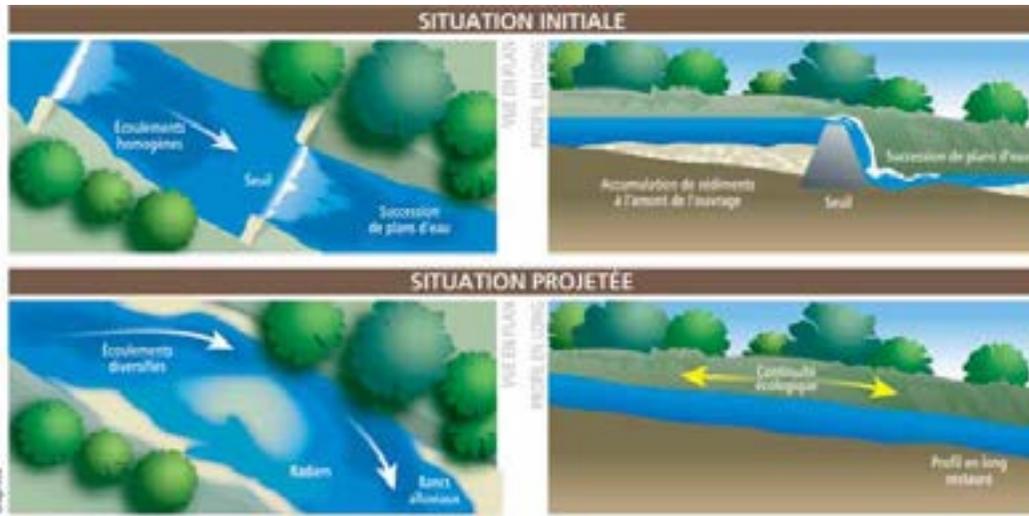


Objectifs : 12 points noirs supprimés

Restaurer la continuité écologique

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

La continuité écologique ainsi restaurée permet aux rivières de suivre naturellement leur cours de l'amont vers l'aval et d'occuper le lit majeur en période de crues.



Source : OFB

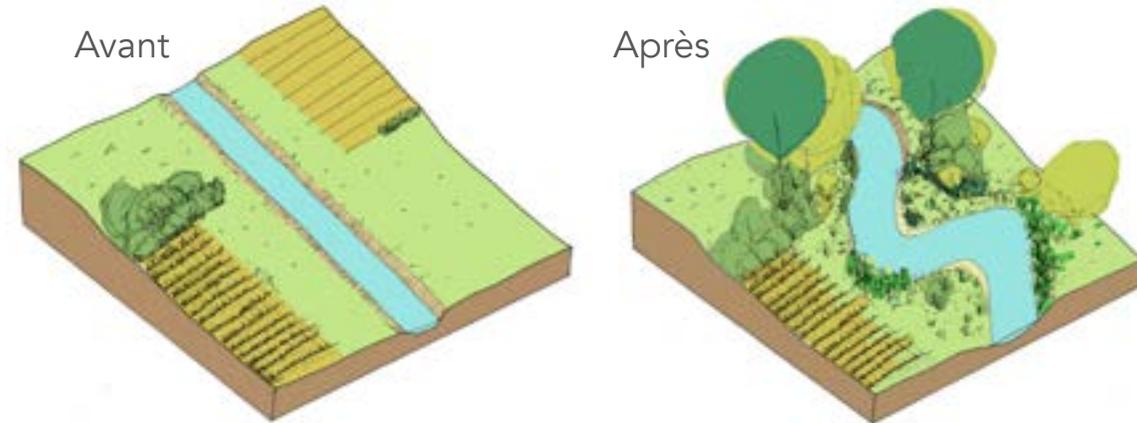
Etude et travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre du L 214-17 du Code de l'Environnement (Vie aval, Jaunay aval, Lignerion et Gué Gorand aval)

Objectif : Etudes et travaux sur 20 ouvrages

Restaurer la morphologie sur les cours d'eau de tête de bassin versant

Les petits cours d'eau font les grandes rivières...
Sur le territoire, les cours d'eau de tête de bassin versant représentent 65 % du linéaire total.
Aussi, pour reconquérir la qualité globale des rivières, il est nécessaire d'agir dès l'amont !

Travaux d'hydromorphologie afin d'obtenir un gain sur la fonctionnalité globale des hydrosystèmes
Objectif : 15 km de restauration morphologique



Actions de rétablissement de la petite continuité
Objectif : travaux sur 23 petits ouvrages
Travaux de gestion de la ripisylve sur les cours d'eau principaux
Objectif : 9 km de ripisylve restaurée



Restaurer les fonctionnalités des marais doux et du marais salé dans le cadre des plans de gestion durable



Travaux d'adoucissement de berges, technique mixte et restauration de digues en marais salés



Objectif : 2 km de berges restaurées



Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité



Objectif : 5 ha aménagés



Actions sur le lit majeur : ouverture de bras morts



Objectif : 2 frayères à brochet aménagées



Travaux de restauration des fossés de marais par curage vieux fonds – vieux bords



Objectifs : restauration de 15 km de fossés et de 4 ouvrages de franchissement



Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes



Objectif : un plan de gestion à l'échelle du bassin versant et travaux associés



La Jussie : une plante aquatique exotique envahissante. Lac du Gué Gorand (été 2016).

Volet "Animation"

Coordonner le CT Eau

Faire connaître et expliquer nos actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Accompagner une modification, une évolution, en vue d'une prise de conscience et d'un changement de pratique, voici le défi du Contrat Territorial Eau Vie et Jaunay. Pour cela, nous devons prendre le temps d'expliquer nos actions, leurs pourquoi et le résultat que nous en attendons. Il est aussi primordial de multiplier les supports et les méthodes pour toucher le plus grand nombre car tout le monde peut agir pour la qualité de l'eau !

Cette approche nécessite aussi une bonne coordination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat afin d'apporter une cohérence essentielle à la bonne réalisation du plan d'actions.



Planimètre sur la commune d'Apremont

Enjeu : faire connaître les actions pour l'eau et sensibiliser tous les publics



Exposition "Sauvage des Rues, Belles et rebelles"



Informier, sensibiliser et coordonner

Objectifs :

2 bulletins par an, soit 6 bulletins

3 participations à l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin au naturel »

6 communes participant à l'opération « Sauvages des Rues, Belles et rebelles »

2 panneaux pédagogiques sur l'aménagement des marais salés en faveur de l'anguille et un film

1 marche pour l'eau

7 programmes pédagogiques proposés sur le bassin versant

1 équipe mobilisée pour la mise en œuvre du CT Eau

Les financeurs



La structure coordinatrice



Les maîtres d'ouvrage



Association
Syndicale des
Marais de
Soullans et des
Rouches

Association
Syndicale des
Marais de la
Vie



Le dico de l'eau

Bassin versant : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.

Biodiversité : ce mot exprime toute la variété de la vie sur terre ; c'est aussi l'interaction entre toutes les espèces vivantes.

CLE : Commission Locale de l'Eau, instance locale de décision, d'élaboration et de mise en oeuvre du SAGE, constituée de 3 collèges (élus, usagers, services de l'Etat).

DCE : Directive Cadre sur l'Eau, directive européenne fixant des objectifs de bon état des masses d'eau. Ces objectifs sont déclinés dans la loi française et les outils de planification de l'eau, le SDAGE et, à une échelle plus locale, le SAGE.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Compétence obligatoire pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2018.

MAEC : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettent d'accompagner financièrement les exploitations agricoles dans le développement de pratiques environnementales ou dans leur maintien.

Marais : région basse où sont accumulées, sur une faible épaisseur, des eaux stagnantes.

Masses d'eau : terme introduit par la Directive Cadre sur l'Eau pour désigner une partie de cours d'eau, de nappe d'eau souterraine, d'eau côtière ou de plan d'eau homogène.

PAT : le Projet d'Alimentation Territoriale a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial. Ce document est la feuille de route des collectivités pour répondre aux enjeux de la loi climat et des accords de Paris.

PSE : les Paiements pour Services Environnementaux rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou à maintenir des écosystèmes.

Ripisylve : végétation présente sur les rives d'un cours d'eau.

SDAGE : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document fixant pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs de "bon état des eaux". Il est élaboré à grande échelle (bassin Loire-Bretagne pour notre territoire).

Tête de bassin : bassin versant des petits cours d'eau. Les têtes de bassin et leur préservation sont d'une importance capitale pour l'atteinte des objectifs environnementaux de la DCE.

Zones humides : terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon temporaire ou permanente.

Zones tampons : espaces du paysage (mares, haies, boisements, etc.) pouvant jouer un rôle de filtre vis-à-vis du transfert de l'eau et de ses éventuels polluants.

Vos référents



Pour toute question
n'hésitez pas à nous contacter

Accueil
02 51 54 28 18

Coordination générale
Volet
"Qualité de l'eau
zone non agricole"

Anne PAPIN
06 47 49 62 26
anne.papin@vie-jaunay.com

Volet
"Milieux aquatiques"

Ludovic PRIOU
06 70 61 00 34
ludovic.priou@vie-jaunay.com

Volet
"Qualité de l'eau
zone agricole"

Laetitia HACKER
07 87 13 67 30
laetitia.hacker@vie-jaunay.com

Suivi des subventions
Région Pays de la Loire

Nadia REMAUD
02 28 10 94 36
nadia.remaud@vie-jaunay.com

LE CONTRAT TERRITORIAL EAU VIE ET JAUNAY 2022-2024



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay



© Laurent TOUZEAU, SMMVLJ

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant
2 Impasse de l'Aurore
85800 Givrand

Tel : 02 51 54 28 18

www.vie-jaunay.com

Retrouvez nous aussi sur

facebook

YouTube